



## **Association THENAC AVENIR**

12 route de Préguiillac

17460 THENAC

### **Compte rendu du Conseil municipal 16 février 2015**

Le 16 février 2015 à 18h30, s'est réuni le conseil municipal dans la salle de la Mairie.

#### **ORDRE DU JOUR**

- 1- Approbation du compte rendu de la délibération du 18/12/14 ;
- 2- Autorisation relative à l'échange des terrains concernant la création du terrain de foot ;
- 3- Mise en place d'une formation 1er secours ;
- 4- Achat d'un défibrillateur ;
- 5- Augmentation du loyer logement communal « Impasse du Puit » ;
- 6- Virement de crédits n°4 de l'exercice 2014 ;
- 7- Modification accélérée du PLU relatif au cimetière ;
- 8- Modification de l'élection des délégués élus pour le syndicat informatique (remplacement de Mme ROUSSELIN) ;
- 9- Questions diverses

#### **Présents :**

Mesdames et Messieurs Cyrille GUITTON, Karine JOUBERT, Denis CHARRIER, Valérie HERBRETEAU, Danièle DURAND, Bernard PETIT, Sandrine SINOUE, François-Xavier PRUVOST, Gaëlle BARAT, Sylvie MERCIER, Michel PAILLOU, Jean-Claude Charpentier, Ludovic ALLU, Patrick PAYET, Jean BRETHOME.

#### **Représentés :**

Conformément à l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, a donné pouvoir de voter en son nom : Amélie POCHET à Valérie HERBRETEAU et Romain Lévy à Ludovic ALLU

#### **Absents :**

Monsieur Vincent BOUILLAUD

#### **Secrétaire de séance :**

Madame Béatrice RAPET

## **DELIBERATION N°1**

### **Approbation du compte rendu de la délibération du 18/12/14**

Adoption du CR de la réunion du 18/12/2014 : quelques remarques sont formulées par les élus de la minorité notamment sur le fait que Mme HERBRETEAU figure à la fois en membre présent et en membre excusé. Sur la question du transfert des charges de CLECT, une petite mise au point est faite sur le fait que Mme Danielle GIRAUD, ancien maire a pris la parole car personne ne pouvait expliquer le fonctionnement de cette commission. Mme RAPET fait également remarquer que sur cette même question, Monsieur le Maire s'attribue des explications argumentées qu'il n'a pas données.

## **DELIBERATION N°2**

### **Autorisation relative à l'échange des terrains concernant la création du terrain de foot**

M. Brethomé informe le conseil qu'une erreur s'est produite dans la délibération du 29 septembre 2014 dans laquelle il est précisé que l'échange de terrain pour le foot s'élève à la somme de 49 100€. Un document émanant du notaire, demande au maire de fournir une autre délibération où un montant de 15 000€ serait préférable, pour éviter à M.Paillou, propriétaire du terrain, une taxation sur les plus-values. Mme Sinou fait remarquer que cette démarche pose un problème déontologique. En effet, comment peut-on justifier d'une si grande différence entre l'évaluation du départ et la demande qui est faite aux élus, de voter un montant de 15 000€ ? M. le Maire explique que le différentiel n'existe pas vraiment, puisqu'il s'agit d'un échange et que les terrains doivent être estimés à la même valeur. M. Paillou, conseiller municipal et plusieurs autres conseillers s'étonnent qu'un montant ait pu être porté sur la délibération car il n'a jamais été question de prix au moment du vote du 29 septembre. Seul le principe de l'échange a été discuté et voté. Pour s'en assurer, Mme Sinou consulte le cahier des délibérations et constate que le procès-verbal est absent du registre. Mme Rapet et plusieurs conseillers notent qu'il s'agit là d'un manquement grave de la part du maire. M. Brethomé précise que le montant inscrit est une erreur de retranscription du PV et qu'il a signé et fait partir la délibération sans lire ce qui y était inscrit. Une partie de l'assemblée lui indique que son rôle est justement de contrôler et de s'assurer que les documents sont conformes. En fait, l'estimation du terrain n'a jamais été faite réellement, Mme Rapet propose que ce dernier soit évalué par le service des Domaines, d'autant que l'échange implique un conseiller municipal. Cette formalité faite, on pourra remettre cette question à l'ordre du jour d'un prochain conseil. Mr le maire accepte, mais propose de demander à une ou plusieurs agences de venir faire l'estimation. Observation lui est faite qu'il existe un service public qui est chargé de cette mission, autant l'utiliser.

**REPORTE ULTERIEUREMENT.**

### **DELIBERATION N°3**

#### **Mise en place d'une formation 1<sup>er</sup> secours**

Mme Joubert, Adjointe en charge du CCAS propose la mise en place d'une formation « premier secours » pour le personnel communal et du CCAS et présente un devis de l'UDSP 17 d'un montant de 570.00 € pour un groupe de 10 personnes sur 1 journée. Le personnel des ateliers et deux personnes du secrétariat vont en bénéficier. M. Allu soumet l'idée de proposer cette formation aux habitants de Thénac, dans le prochain mensuel.

La réflexion est menée concernant la nécessité d'une formation de mise à niveau régulière.

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

### **DELIBERATION N°4**

#### **Achat d'un défibrillateur**

Mme Joubert propose également l'achat d'un défibrillateur avec à l'appui un devis de 1314.00 €. Elle indique qu'il pourrait être installé dans le hall d'entrée des salles associatives, ce qui permettrait un accès rapide pour les personnes se trouvant dans l'enceinte du château ou sur le terrain de foot. Cette solution aurait l'avantage de pouvoir permettre l'accès en donnant une clé aux différents responsables d'associations. M. Petit précise que ce matériel nécessite une maintenance régulière, il faudrait en connaître le coût et s'assurer qu'elle est bien prévue. Il faut aussi qu'un minimum de personnes soit formé pour pouvoir l'utiliser.

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES ÉLUS PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.**

### **DELIBERATION N°5**

#### **Augmentation du loyer logement communal « Impasse du Puit »**

M. Brethomé indique qu'il a été décidé d'augmenter le loyer du logement communal « impasse du Puits » de 435.00€ à 450.00 €. Mme Rapet demande si cette augmentation est basée sur l'indice de révision des loyers (IRL) et si elle est prévue dans le bail. M. Charpentier prend la parole et explique que cette augmentation est décidée suite à un changement de locataire. Sans quoi, elle n'aurait pas pu être faite.

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES ÉLUS PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS**

## DELIBERATION N°6

### Virement de crédits n°4 de l'exercice 2014

Mme Mercier, 1<sup>ère</sup> Adjointe en charge du budget informe l'assemblée du virement de crédits N° 4 nécessaire pour régulariser un dépassement de crédits sur le chapitre 014.

<u>DEPENSES</u>		<u>RECETTES</u>	
022 dépenses imprévues	<u>-644.17</u>		
73921-014 Attributions de compensation	<u>644.17</u>		
<u>TOTAL</u>	<u>0.00</u>	<u>TOTAL</u>	<u>0.00</u>

## DELIBERATION N°7

### Modification accélérée du PLU relatif au cimetière

M. Allu informe l'assemblée qu'une modification accélérée du PLU a été demandée suite au projet d'extension du cimetière. En effet, les terrains achetés par la commune sont classés en « espace sportif », il convient donc de modifier le classement pour effectuer les travaux. Cette modification ne devrait pas avoir d'incidence financière pour la commune car elle sera incluse dans la révision globale prévue très prochainement. Cependant, M. Payet précise que cette délibération ne sera pas suffisante et qu'il est nécessaire de s'assurer de la procédure à respecter : information du public, affichage, rapport, ces démarches étant obligatoires. M. le Maire propose de consulter la CDA pour plus de renseignements.

Après délibération,

**ADOPTÉ A L'UNANIMITE DES ÉLUS PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.**

## DELIBERATION N°8

### Modification de l'élection des délégués élus pour le syndicat informatique (remplacement de Mme ROUSSELIN)

Mme Mercier propose le remplacement de Mme Rousselin (démissionnaire) déléguée suppléante pour le syndicat informatique. Mme Durand s'est portée candidate pour ce poste.

Après délibération,

**ADOPTÉ A L'UNANIMITE DES ÉLUS PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.**

### **Questions diverses**

#### **1- Association L'ÉCRITURE PREND LE LARGE**

Mme Rapet demande le versement rapide de la subvention votée en juin 2014 pour l'association « l'écriture prend le large ». En effet, cette association qui met en place actuellement l'organisation du salon du livre des 13,14 et 15 mars prochain, a besoin des fonds dès à présent. Mme Herbreteau, en charge des associations, va rechercher la demande et faire procéder au règlement.

#### **2- Répartition des indemnités des Adjointes**

Mme Mercier demande si la délibération votée en décembre dernier, sur la nouvelle répartition des indemnités des adjoints, est revenue de la sous-préfecture. M. Brethomé dit qu'elle est partie au contrôle de légalité. Le retour de la Préfecture est positif.

#### **3- Rapport sur les décisions prises par délégation**

Mme Sinou rappelle à M. Brethomé qu'elle lui a demandé par mail de mettre à l'ordre du jour de ce conseil le rapport sur les décisions prises par délégation. Aucune réponse n'ayant été faite, elle demande que cette question soit mise à l'ordre du jour du prochain CM. M. Petit rappelle que ce compte rendu obligatoire sur les délégations doit être fourni au moins 1 fois par trimestre.

#### **4- Projet Ecole**

Mme Durand demande à M. le Maire si elle est maintenue ou non dans la commission chargée du projet « école ». En effet, elle indique que dans les derniers mails adressés par celui-ci sur le sujet, plusieurs noms figurent, mais pas le sien. Elle a l'impression qu'elle est écartée du projet, alors que la motivation de son engagement dans cette équipe était justement basée sur ce travail. Elle connaît bien l'école, c'est son domaine et ne voit pas de raisons d'en être écartée. M. le Maire lui répond que son inquiétude n'est pas fondée mais qu'il doit prendre contact avec les autres intervenants pour s'assurer que tous les éléments sont pris en compte dans ce dossier car il veut avoir une vue globale des propositions. M. Charpentier, Adjoint anciennement chargé de l'urbanisme lui rappelle qu'un travail important a été fait en quelques mois sur ce projet « école » bien amorcé par lui-même, Mme Durand et quelques autres. Si M. le Maire n'avait pas brusquement décidé de tout arrêter, ils seraient actuellement en mesure de présenter des propositions concrètes. Mme Mercier intervient également pour lui signaler qu'il faudra bien un jour se pencher sur le dossier financier de ce projet.

Mme Sinou insiste sur le fait qu'elle est très inquiète quant aux projets de la majorité. Il lui semble très important que des travaux d'agrandissement de l'école soient effectués. Mais elle ne comprend pas pourquoi ceux de la traverse du bourg semblent avoir été abandonnés alors qu'ils faisaient partie du programme de leur campagne tout comme le leur. Elle ajoute qu'il est inconcevable que Thénac, Chef-lieu de canton ait la traverse du bourg la plus « pourrie » de tous les environs. Il convient de réaliser un projet pour l'école réaliste et raisonnable et bien considérer la forte probabilité de la disparition de la base

de Paban. M. Petit et M. Payet ajoutent que la commune devra réfléchir impérativement au projet abandonné mais cependant nécessaire, de la rénovation de la traverse du bourg. M. Brethomé informe que cette question sera débattue fin juin. Mme Mercier précise que la commune de Thenac n'a pas les moyens de financer un projet école en même temps que la traverse du bourg sans endetter un peu plus la collectivité.

M. Guitton, signale qu'il aurait été plus judicieux de faire la traverse du bourg avant de faire celle des Maux". M. Petit explique la rénovation de la traverse du bourg a été effectuée en 1990 par cofinancement avec le conseil général pour une durabilité de 25 ans. En conséquence, il est normal qu'un nouveau projet cofinancé soit mis en place en 2015, bien que l'assainissement et un trafic plus important que prévu ait endommagé le revêtement.

#### **5- Chicanes sur la route de Rétaud**

Il a été question lors de la dernière réunion, de la mise à l'essai de chicanes sur la route de Rétaud. A ce jour, rien n'a encore été mis en place. M. le Maire a contacté le conseil Général qui tarde à lui apporter des réponses.

La séance est levée à 19h45.